

le "princeps senatus" et le moderne "leader" de la Chambre des communes? Pourquoi y avait-il des sénateurs debout, "senatores pedarii", qui avaient le droit de parler et non de voter? Quelle était l'autorité du sénatus-consulte comparée à celle de la loi? Autant de questions intéressantes sur lesquelles la nuit des temps a étendu son voile et qu'on ne peut résoudre que par conjecture.

Il existe, pour le Parlement anglais, un ouvrage important et très-complet de sir Erskine May, *Privileges, règles et usages du Parlement*, que l'on peut considérer sans exagération comme la Bible des deux chambres, car c'est à lui qu'on a recours dans les cas difficiles; mais c'est un livre très-volumineux et un traité fort grave, qui ne saurait descendre aux menus détails, lesquels ne sont pourtant pas sans intérêt. Il semble donc que ce soit rendre un service au public que de lui exposer d'une façon toute familière le mécanisme de la grande institution nationale. Il ne sera observé aucun ordre méthodique dans cette exposition, qui ne fait qu'effleurer la plupart des sujets discutés à fond par sir Erskine. On se propose d'esquisser une sorte d'intérieur flamand, où la Chambre des communes paraîtra en déshabillé.

II

Les rangées de bancs rembourrés qui s'étendent de chaque côté de la salle sont divisées, à un tiers environ de la profondeur, par un étroit passage appelé le *gangway*, qui avait autrefois une importance plus grande qu'aujourd'hui, où les partis se dessinent d'une façon moins tranchée. Toutefois ce passage est encore une certaine ligne de séparation en politique. Au-dessus du *gangway*, du côté ministériel, sont censés siéger les plus fermes soutiens du gouvernement, tandis qu'au-dessous siègent ceux qui se piquent d'indépendance relative et ne donnent au ministère qu'un appui conditionnel. Il importe toutefois d'ajouter que cette ligne n'a rien de strict, car il serait facile de citer les membres assis au-dessus du passage qui parlent et votent à l'occasion contre le gouvernement, et plus facile encore de nommer ceux qui, siégeant au-dessous, n'ont jamais commis le crime de penser que le ministère peut quelquefois avoir tort.

Le côté de l'opposition n'offre pas non plus un aspect bien homogène. Ici la première rangée de bancs au-dessus du passage est occupée par les anciens ministres; mais derrière eux siègent un grand nombre de membres qui, si la roue de la fortune rame-